

*France : Condamnation à un an
de prison de l'ancien président
Nicolas Sarkozy pour
financement illégal pendant la
campagne électorale en 2012*



Paris, 30 septembre (RHC) La présidente de la onzième chambre correctionnelle a déclaré coupable l'ancien président français, Nicolas Sarkozy dans l'affaire du financement illégal de sa campagne de 2012.

L'ancien président, qui va faire appel, est condamné à un an de prison ferme avec une peine aménagée. L'ancien chef de l'Etat Nicolas Sarkozy a été déclaré coupable ce 30 septembre à Paris de financement illégal de sa campagne de 2012, dans l'affaire Bygmalion. Il va néanmoins faire appel de la décision.

La présidente de la onzième chambre correctionnelle Caroline Viguié a prononcé la peine d'un an de prison ferme contre l'ancien président de la République. Sa peine sera aménagée sous le régime de la surveillance électronique - une mesure à laquelle l'ancien président se disait, en 2015, opposé «pour les peines supérieures à six mois». Avec cette peine, le tribunal va plus loin que les réquisitions du procureur. Un an de prison dont 6 mois ferme avait été requis à l'encontre de l'ancien président de la République. Les autres coprévenus sont condamnés eux à des peines de 2 à 3 ans et demi de prison ferme. Jérôme Lavrilleux, directeur de cabinet de Jean-François Copé alors patron de l'UMP et directeur adjoint de la campagne de Nicolas Sarkozy, est ainsi condamné à 3 ans de prison, dont 2 ans ferme. Sa peine sera également aménagée. Nicolas Sarkozy était absent du prononcé de la décision. En mars, il était devenu le premier ancien président de la Ve République à être condamné à de la prison ferme – trois ans dont un ferme –, pour corruption et trafic d'influence, dans l'affaire dite «des écoutes». Une décision dont il a fait appel. Après cinq semaines d'audience en mai-juin dans le dossier Bygmalion, le parquet a requis contre Nicolas Sarkozy un an de prison, dont six mois avec sursis. Pendant la campagne pour sa réélection à la tête de l'Etat en 2012, Nicolas Sarkozy a été un «candidat désinvolte», demandant «un meeting par jour», des «shows à l'américaine» et a laissé filer les dépenses sans s'en préoccuper, avait soutenu le parquet dans son réquisitoire à deux voix. Contrairement à ses 13 coprévenus (anciens cadres de la campagne et de l'UMP – devenue Les Républicains – ainsi que de la société Bygmalion, qui a organisé les meetings) Nicolas Sarkozy n'est pas mis en cause pour le système de double facturation imaginé pour masquer l'explosion des dépenses de campagne autorisées. Il n'était jugé que pour «financement illégal de campagne». Les restrictions qu'on lui a demandées Contrairement à ses coprévenus présents tous les jours, Nicolas Sarkozy n'était venu à l'audience que pour son interrogatoire.

Source Russia Today

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/272125-france-condamnation-a-un-an-de-prison-de-lancien-president-nicolas-sarkozy-pour-financement-illegal-pendant-la-campagne-electorale-en-2012>



Radio Habana Cuba